

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 11 avril 2011 à 20 heures.

Sont présents : *M.Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

NO. 9465-04-11

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté en ajoutant une résolution pour confier un mandat à la firme Heenan Blaikie Aubut et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

NO. 9466-04-11

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise vendredi le 8 avril 2011.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée publique de consultation – Règlement no. VC-419-11 du mardi 22 mars 2011;
- Assemblée extraordinaire du mardi 22 mars 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 9467-04-11

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2011

Les comptes à payer du mois de mars 2011 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 333 367,83 \$, certificat de crédit no. 11-04-0772 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

NO. 9468-04-11

OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Garde Paroissiale de Clermont 175 \$
Activité Fête des Mères
- Comité des Sans-Chemise de Charlevoix 50 \$
Semaine de l'action bénévole
- La Relève – Tournoi Volley-Ball 100 \$
Tournoi du 12, 13, 14 et 15 mai 2011

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9469-04-11

DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- Saumon Rivière Malbaie 1 250 \$
Super bénéfice du 16 avril 2011 – 10 billets

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 9470-04-11

NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que monsieur Luc Cauchon, conseiller au district no. 2, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2011.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

NO. 9471-04-11

PERMIS D'ALCOOL – ACTIVITÉS ESTIVALES 2011

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que Mme Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées au cours de l'année 2011, sur le site du Parcours des Berges ainsi qu'à l'aréna de Clermont, s'il y a lieu.

QUE la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, 560 Boulevard Charest Est, Québec G1K 3J3.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

NO. 9472-04-11

VENTE DE TERRAIN VANESSA TREMBLAY ET JEAN-MICHEL RATTÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que la Ville de Clermont vend à madame Vanessa Tremblay, demeurant au 30 rue Forget à La Malbaie et monsieur Jean-Michel Ratté, demeurant au 73, rue Notre-Dame à Notre-Dame-des-Monts, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 530 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 998,4 mètres carrés, pour un coût total de 19 904,98 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 1^{er} avril 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Vanessa Tremblay, 30 rue Forget, La Malbaie (Québec) G5A 1R7, à monsieur Jean-Michel Ratté, 73 rue Notre-Dame, Notre-Dame-des-Monts (Québec) G0T 1L0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, Notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

NO. 9473-04-11

POLITIQUE ET NORMES POUR LA MISE EN PLACE ET LA TENUE DU TERRAIN DE JEUX ANNUEL (CAMP DE JOUR)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale présente aux membres du conseil municipal une politique visant à réglementer la mise en place et la tenue du terrain de jeux annuel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal en ont pris connaissance et en acceptent la teneur;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont procède à l'adoption du document « Politique et normes pour la mise en place et la tenue du terrain de jeux annuel (camp de jour) et que ces énoncés soient appliqués à compter de ce jour.

NO. 9474-04-11

POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2011-2012

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont adopte la politique suivante concernant la tarification 2011-2012 :

COÛT D'INSCRIPTION TERRAIN DE JEUX « RÉGULIER »

Pour les résidents	PRIX	Pour les non-résidents	PRIX
1 ^{er} enfant :	140 \$	1 ^{er} enfant :	180 \$
2 ^e enfant :	120 \$	2 ^e enfant :	160 \$
3 ^e enfant :	60 \$	3 ^e enfant :	80 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

COÛT D'INSCRIPTION TERRAIN DE JEUX « AVEC SERVICE DE GARDE »

Pour les résidents	PRIX	Pour les non-résidents	PRIX
1 ^{er} enfant :	220 \$	1 ^{er} enfant :	260 \$
2 ^e enfant :	160 \$	2 ^e enfant :	200 \$
3 ^e enfant :	80 \$	3 ^e enfant :	100 \$

COÛT D'INSCRIPTION SOCCER

Pour les résidents et les non-résidents	PRIX
1 ^{er} enfant :	80 \$
2 ^e enfant et suivants :	Chacun : 75 \$

LOCATION

	PRIX
Terrain de balle-molle pour adultes (<i>pour la saison</i>)	Par équipe : 150 \$
Terrain de balle-molle aux équipes adultes (<i>partie amicale</i>)	Par partie : 25 \$
Lance-balles automatique aux équipes adultes * (<i>pour la saison</i>)	Par pratique : 15 \$ Par équipe : 50 \$

* Sur le terrain de balle de Clermont, seulement les équipes d'âge mineur et les équipes adultes féminines peuvent utiliser le lance-balles (résolution no. 4871-08-91)

Gymnase de l'École Laure-Gaudreault <i>Activités sportives</i>	Par heure : 15 \$
-------------------------------------------------------------------	--------------------------

COÛT DE LOCATION ET D'ENTRÉE À L'ARÉNA POUR LA SAISON 2011-2012

Coût d'entrée aux séances de patinage

	PRIX
	Par personne :
Lundi au Vendredi en après-midi :	Gratuit
Soirs et fins de semaine :	3 \$
Samedi après-midi (<i>17 ans et moins</i>)	Gratuit
N.B. : Pour les jeunes de 4 ans et moins accompagnés d'un parent :	Gratuit

Hockey libre adultes

Lundi au vendredi p.m. :	Par personne : 3 \$
--------------------------	----------------------------

Location pour activités sur glace

Le coût horaire de la location de glace :	Par heure : 225 \$
-------------------------------------------	---------------------------

Afin de promouvoir les activités sur glace pour la clientèle de Charlevoix et de favoriser l'activité physique chez les jeunes, le coût de location de glace pour les jeunes et les résidents de Charlevoix est établi ainsi :

Lundi au vendredi	23 h à 17 h	Par heure :	90 \$
	17 h à 23 h	Par heure :	140 \$
Samedi et dimanche	23 h à 8 h	Par heure :	90 \$
	8 h à 23 h	Par heure :	140 \$

Activités pour les jeunes

	Par heure :	90 \$
<i>(18 ans et moins et les groupes composés exclusivement d'étudiants à temps plein)</i>		

Activités spéciales

	Par heure :	
▪ Club de patinage artistique, Hockey Jeunesse, Association du Hockey-Mineur de Charlevoix-Ouest :		90 \$
▪ École de Hockey :		90 \$
▪ Programme études sports – Comm. Scolaire Charlevoix (heures de classe régulière) :		35 \$
▪ Dernière fin de semaine d'activités :		90 \$
▪ Tournoi d'adultes : 5% de rabais pour les heures au tarif de :		140 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

Location d'équipement de hockey à l'Aréna

a) Équipement de gardien de but au complet	
▪ pour la saison :	200 \$
▪ pour une fin de semaine de tournoi à l'Aréna :	50 \$
▪ pour une location (une utilisation)	20 \$
b) Une paire de jambière de gardien de but :	10 \$
c) Une paire de mitaines de gardien de but :	6 \$
d) Autres pièces d'équipement de gardien de but :	3 \$
e) Chandail :	2 \$
f) Bas :	2 \$
g) Set de chandails :	25 \$
h) Set de chandails :	
aux organismes qui organisent une activité à l'aréna avec responsabilité de nettoyage :	Gratuit

Tarifs de location de l'aréna pour les activités hors saison

PRIX

A) Pour les groupes à but non lucratif de Clermont	
▪ pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h a.m. Par jour :	325 \$
▪ pour les jours de préparation et de remise en ordre, un montant de 25 \$ / heure sera chargé lorsqu'un employé supplémentaire est appelé	
B) Pour le Salon de l'industrie et du commerce Donnant accès à l'aréna durant 7 jours	5 000 \$
C) Pour les autres groupes	
▪ pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h a.m. Par jour :	800 \$
▪ pour les jours de préparation et remise (heures à déterminer) Par jour :	600 \$

Une somme supplémentaire de 25 \$ l'heure s'applique automatiquement le samedi et le dimanche pour le surnuméraire appelé à entrer.

De plus, une somme de 25 \$ l'heure peut être applicable pour toute heure supplémentaire non fixée au contrat et qui nécessite l'emploi d'un surnuméraire.

Les taxes provinciales et fédérales sont incluses, si applicables.

NO. 9475-04-11

SALAIRE DES ÉTUDIANTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le salaire des étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont soit fixé à 10,50 \$ l'heure.

Ce salaire s'applique à tous les étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont à compter de l'adoption de la présente résolution.

La présente résolution abroge la résolution no. 8972-04-09.

NO. 9476-04-11

ADOPTION EN 2^E LECTURE DU RÈGLEMENT NO. VC-419-11

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90;

ATTENDU QU'un avis de présentation a été régulièrement donné par monsieur le conseiller Luc Cauchon à la séance de ce conseil tenue le 17 janvier 2011;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a tenu une assemblée de consultation le mardi 22 mars 2011 à 19 h;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No VC-419-11 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que ce Conseil adopte en seconde lecture le règlement numéro VC-419-11 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la Ville de Clermont.

NO. 9477-04-11

DEMANDE DE PIIA D'ENSEIGNE – SYLVAIN-MARC BÉLANGER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Sylvain-Marc Bélanger a déposé une demande de PIIA pour l'affichage de son bureau d'arpentage au 222 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du Règlement sur les PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage # VC-356-90;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2011-04-227 recommande au conseil municipal d'approuver le projet d'enseigne au 222 boulevard Notre-Dame.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que le conseil municipal approuve le projet d'enseigne au 222 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre.

NO. 9478-04-11

DEMANDE DE PIIA D'ENSEIGNE – PIZZÉRIA DU BOULEVARD

CONSIDÉRANT QUE Monsieur André Fortin pour la Pizzéria du boulevard a déposé une demande de PIIA pour la modification de l'enseigne de son commerce situé au 107 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage # VC-356-90;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE cette enseigne ne s'intègre pas à celle existante tant par son gabarit que par son intégration dans l'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE, le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2011-04-228, recommande au conseil municipal le refus du projet de modification de l'enseigne au 107 boulevard Notre-Dame;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu que le conseil municipal refuse le projet de modification de l'enseigne au 107 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. André Fortin, Pizzeria du Boulevard.

NO. 9479-04-11

ÉTATS FINANCIERS DE L'OMH DE CLERMONT AU 31-12-2009 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les états financiers de l'Office municipal d'Habitation de Clermont au 31 décembre 2009, préparés par la firme Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

REVENUS :	150 934 \$
DÉPENSES :	441 341 \$
DÉFICIT :	290 407 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 %	29 040 \$

Également, que la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Clermont, pour l'année financière 2010 :

REVENUS :	149 523 \$
DÉPENSES :	249 119 \$
DÉFICIT :	99 596 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 %	9 960 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, à monsieur Benoit Côté, c.a., 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1H4 ainsi qu'à Madame Martine Girard, Office municipal d'habitation de Clermont, C.P. 28, Clermont, Québec, G4A 1K1.

NO. 9480-04-11

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 DE L'OMH DE CLERMONT

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation de Clermont, pour l'année financière 2011 :

REVENUS :	153 502 \$
DÉPENSES :	267 281 \$
DÉFICIT :	113 779 \$
PARTICIPATION MUNICIPALE 10 %	11 378 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 11 AVRIL 2011

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7, ainsi qu'à Madame Martine Girard, Office municipal d'habitation de Clermont, C.P. 28, Clermont, Québec, G4A 1K1.

NO. 9481-04-11

REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE L'OMH DE CLERMONT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 9130-11-09, la Ville de Clermont délègue messieurs Luc Cauchon et Réal Asselin, conseillers municipaux, à titre de représentant de la Ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont doit nommer trois représentants qui siègent au conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Clermont et que le troisième représentant nommé par la Ville était un contribuable, monsieur Rosaire Dufour;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dufour éprouve certains problèmes de santé et qu'il y a lieu de nommer un autre représentant municipal, qui sera autorisé à siéger lorsque monsieur Rosaire Dufour ne pourra se présenter aux assemblées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que madame Noëlla Dufour, conseillère municipale de la Ville de Clermont, soit mandatée à siéger au sein du conseil d'administration de l'Office municipal de Clermont en cas d'absence de monsieur Rosaire Dufour.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Martine Girard, Office municipal d'habitation de Clermont, C.P. 28, Clermont, Québec, G4A 1K1.

NO. 9482-04-11

MANDAT À HEENAN BLAIKIE AUBUT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont désire obtenir une opinion dans un dossier municipal en cours concernant le parc industriel, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Tremblay et dûment résolu qu'un mandat soit confié à la firme Heenan Blaikie Aubut de Québec.

QUE la présente résolution soit adressée à Heenan Blaikie Aubut, 900, boul. René-Lévesque Est, Bureau 600, Québec (Québec) G1R 2B5

NO. 9483-04-11

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 28.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale